

La Bette de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLÉANS. JEUDI MATIN, 27 AVRIL.

DEPECHE TELEGRAPHIQUES TRANSMISES A LABELLE

Nouvelles Européennes.

FRANCE.

Paris, 26. - Il y a eu une grande démonstration nationale à Paris...

Paris, 26. - La grande représentation à l'Opéra...

Paris, 26. - On a remarqué un grand nombre de personnes distinguées...

Paris, 26. - M. Laboulaye a proposé un amendement...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

Paris, 26. - Le ministre de l'Intérieur a déclaré...

WASHINGTON.

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

Washington, 26. - Le comité des délégués...

BULLETIN COMMERCIAL.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

BULLETIN FINANCIER.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

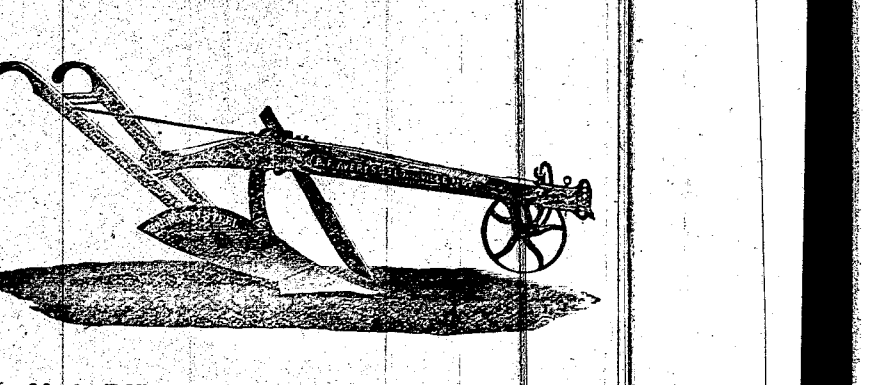
NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

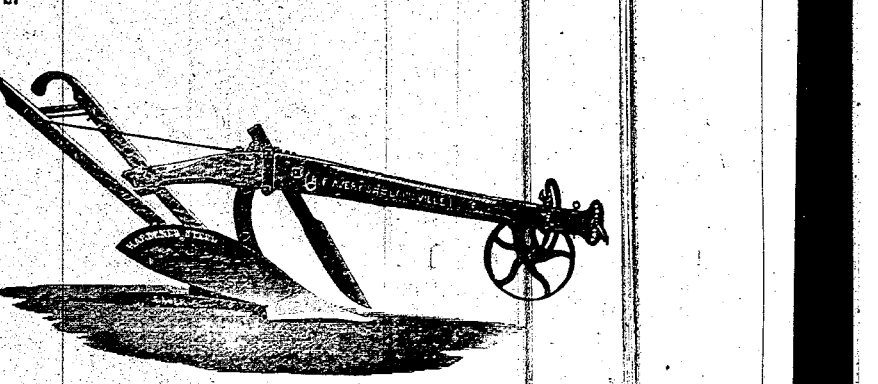
NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.

B. F. AVERY & SONS, LOUISVILLE, KENTUCKY. CHARRUES LÉGÈRES POUR TERRES À CANNES À SUCRE.



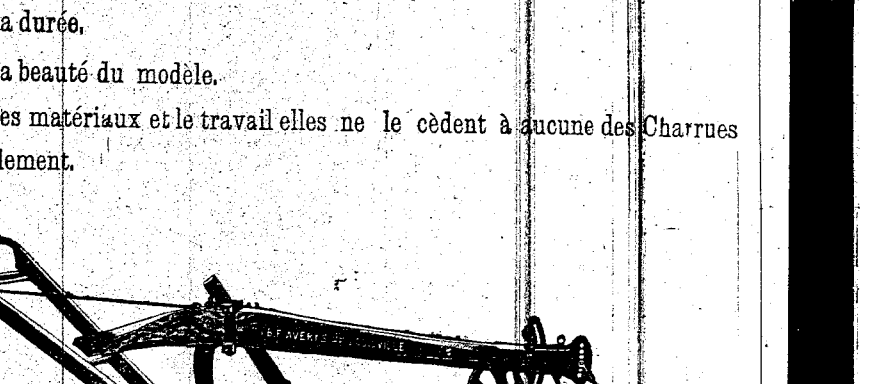
CHARRUE No 60-0, POUR TERRES À SUCRE, TRANCHANT EN ACIER DE 9 POUÇES.

La réputation de ces charrues s'étend de plus en plus parmi les grands planteurs sucriers.



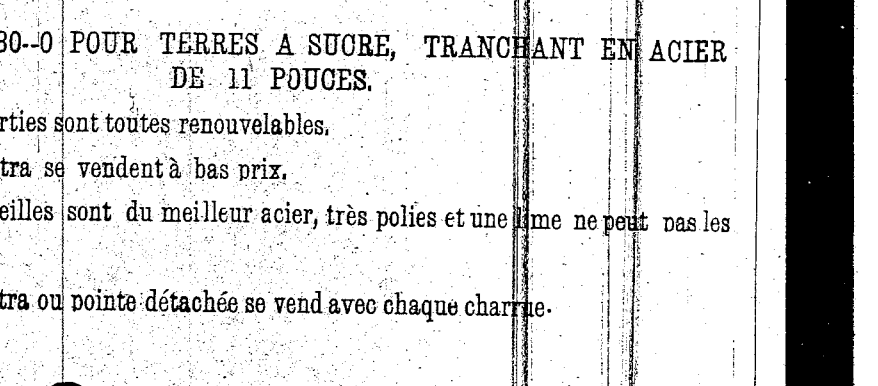
CHARRUE No 70-0 POUR TERRES À SUCRE, TRANCHANT EN ACIER DE 10 POUÇES.

1. Pour la légèreté. 2. Pour la durée. 3. Pour la beauté du modèle. 4. Pour les matériaux et le travail elles ne le cèdent à aucune des Charrues employées actuellement.



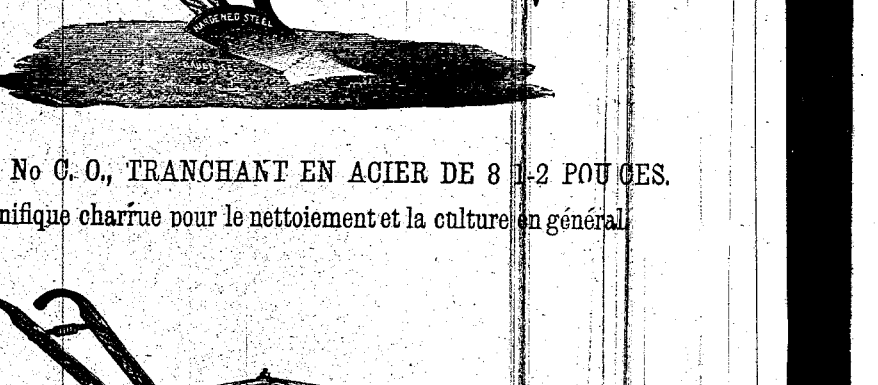
CHARRUE No 80-0 POUR TERRES À SUCRE, TRANCHANT EN ACIER DE 11 POUÇES.

1. Les parties sont toutes renouvelables. 2. Les extra se vendent à bas prix. 3. Les oreilles sont du meilleur acier, très polies et une lame ne peut pas les couper. 4. Un extra ou pointe détachée se vend avec chaque charrue.



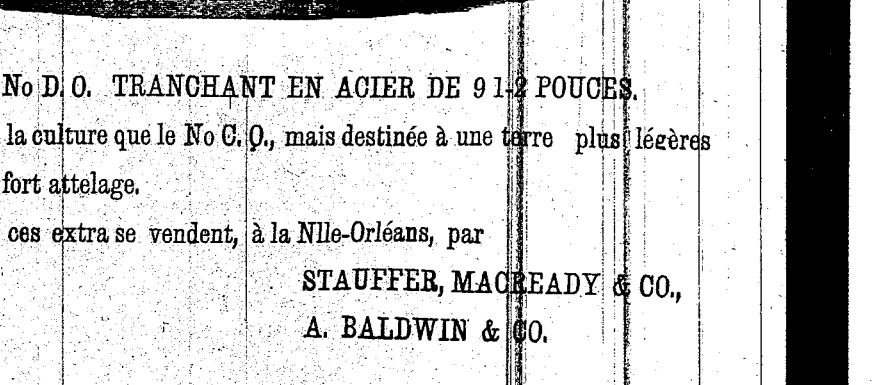
CHARRUE No C. O., TRANCHANT EN ACIER DE 8 1/2 POUÇES.

C'est une magnifique charrue pour le nettoiemet et la culture en général.



CHARRUE No D. O. TRANCHANT EN ACIER DE 9 1/2 POUÇES.

Aussi bonne pour la culture que le No C. O., mais destinée à une terre plus légère et exigeant un plus fort attelage.



CHARRUE No D. O. TRANCHANT EN ACIER DE 9 1/2 POUÇES.

Ces charrues et ces extra se vendent, à la Nlle-Orléans, par STAUFFER, MACREARY & CO., A. BALDWIN & CO.

On peut essayer ces charrues, n'importe quand, en s'adressant au Capt. JAMES O. ABBOTT, aux soins du Oity Hotel, Nlle-Orléans. Le capitaine se fera toujours un plaisir d'en démontrer la supériorité.

Essai de Charrues.

On peut essayer ces charrues, n'importe quand, en s'adressant au Capt. JAMES O. ABBOTT, aux soins du Oity Hotel, Nlle-Orléans. Le capitaine se fera toujours un plaisir d'en démontrer la supériorité.

Essai de Charrues.